Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260707-2026_07_09-DE

**DEPARTEMENT**

**des COTES D'ARMOR**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Liberté – Egalité - Fraternité**

**COMMUNE de LE FOEIL**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Date de la convocation : 30/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de Le Foeil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PRIDO Pascal, Maire.

Présents : BRETON Françoise, BRIATTE Audrey, COSQUER Philippe, JACQ David, KERHARDY Jean-Philippe, LECOEUR Isabelle, LE BARS Jeanine, LE GAL Virginie, LE GALL Ghislaine, LE JEAN Catherine, LE VAILLANT Ludovic, PRIDO Pascal, ROUSSEAU Philippe,
Absents : Stéphane PEPION, Damien LAPORTE,
Pouvoir : 1 pouvoir donné à Mme BRIATTE Audrey par M. PEPION Stéphane
Secrétaire de séance : KERHARDY Jean-Philippe

## DELIBERATION

**2026-07-09**

### MISE EN PLACE D'UNE ASSURANCE SANTE COMMUNALE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSUREUR MUTUALIA GRAND OUEST

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
**Vu** le Code de la Santé Publique ;
**Vu** le Code des Mutuelles ;
**Considérant** que de plus en plus de personnes renoncent aux soins, notamment pour des raisons financières, particulièrement à l'issue de ces périodes de pandémie et de baisse du pouvoir des achats, ;
**Considérant** que depuis quelques années se développe partout en France le système des mutuelles communales qui consiste à regrouper les habitants d'une même commune afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé à prix concurrentiels sans ajouter de charge financière à la commune ;
**Considérant** la proposition de conventionnement avec la société MUTUALIA Grand Ouest, ayant pour objet de permettre à celle-ci de proposer une complémentaire santé aux habitants à des conditions tarifaires avantageuses. Un projet de convention en ce sens est joint en annexe ;
**Considérant** que la Commune s'engage à réaliser l'information auprès des administrés quant à la mise en place du dispositif, et mettra à disposition un local pour que l'organisme qui effectuera des permanences à Le Foeil et organisera une ou plusieurs réunions d'information publique à destination des habitants afin de présenter le partenariat et les différentes offres proposées ;
**Considérant** que la Commune s'engage à nommer un référent pour assurer le bon fonctionnement du partenariat ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260707-2026_07_09-DE

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Par :**
**Voix pour 14** **Voix contre 0** **Abstentions 0**

**APPROUVE** le principe d'un partenariat entre la Commune de Le Foeil et l'assureur MUTUALIA Grand Ouest dans le but de faciliter l'accès aux Foeillais qui le souhaitent à une complémentaire santé de qualité, à un tarif accessible, par la mise en place d'une mutuelle communale,

**VALIDE** le choix de l'assureur MUTUALIA comme organisme de mutuelle communale pour la commune de Le Foeil,

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat liant la Commune à cet organisme, à partir du 1er septembre 2026 et pour une durée d'un an renouvelable,

**DESIGNE** Mme BRETON Françoise, adjointe aux affaires sociales, référente pour assurer le bon fonctionnement du partenariat,

**AUTORISE** la mise à disposition d'un local communal à titre gracieux dans le cadre de ce partenariat,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec l'organisme choisi et tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
PRIDO Pascal

Le Secrétaire
KERHARDY Jean-Philippe